## Conseil municipal du 23 Mai à 15heures à la salle polyvalente

## ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Vote du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Election du délégué communautaire

## ORGANISATION PRATIQUE

(Réglementée par le Maire)

Compte tenu des mesures de distanciation obligatoire, outre les élus et le secrétaire de Mairie, ne pourront pénétrer dans la salle que 45 autres personnes.

Ces personnes devront être munies (et porter) un masque et se passer les mains à la solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle.

Les rassemblements à l'extérieur de la salle sont interdits à plus de 10 personnes et une distanciation de 1 mètre entre chaque personne est obligatoire

Sous le pied avant gauche de chaque chaise du public se trouve une marque collée au sol. Cette marque permet de vérifier que la chaise reste dans sa position d'origine. Toute personne ne respectant cette consigne sera immédiatement exclue.

A Rochepaule le 19 mai 2020

